

préoccupés qui puissent voir là un retour à l'art du moyen-âge. Dans leur supériorité idéale sur les types de l'ancienne poésie, René et Jocelyn ne sont pas beaucoup plus catholiques qu'Achille et Mithridate.

Dans le monde civil, la Révolution française est venue apporter une idée et une répartition plus juste des droits de chacun, elle a ouvert l'ère de la fraternité universelle, elle a créé un idéal tout nouveau de société. Quelle part l'Eglise a-t-elle pris à ce mouvement ? A moins que l'on ne veuille soutenir que le clergé et la papauté aient favorisé la révolution ? L'Etat moderne, la loi moderne n'ont donc point de racines dans l'Eglise ; ils tirent leur vie d'ailleurs, ils ont une existence qui leur est propre, ils se sont passés du concours de l'Eglise pour naître, ils s'en passent pour vivre. Est-ce à dire que Dieu soit en dehors de la société civile, qu'il soit renié par la loi et par l'Etat, que le sentiment religieux n'existe pas dans le cœur du citoyen, en un mot, que la loi soit athée, que la France en tant que France soit athée ! Nous savons avec quel empressement les ennemis du nouvel ordre civil se sont emparés de cette parole tombée de la bouche d'un avocat, et répétée par les organes les plus rétrogrades du vieux libéralisme. Il était clair que jamais la France, la religieuse France n'accepterait le nom d'athée ; dire que les codes nouveaux, que les chartes nouvelles, que ces produits de la révolution française sont athées, c'est exhorter chacun à y renoncer, à les proscrire avec horreur. Mais voyons ce qu'il en est sérieusement de ce prétendu athéisme de la loi moderne.

« Quand, dans la vieille France, la violence était dans les mœurs et dans la loi, quand le privilège, les inégalités sociales, les servitudes de la terre et des hommes, abrégeons, quand tout ce que le Christ réprouve faisait le fond même de la vie civile, vous appeliez cela un royaume chrétien ! Quand la force régnait à la place de l'ame, quand l'épée décidait de tout, quand l'inquisition, la Saint-Barthelemy, la torture emprunta du droit payen le caprice d'un seul homme, c'est-à-dire quand la société payenne durait, dominait encore, vous appeliez cela un royaume très chrétien ! Et depuis, au contraire, que la fraternité, l'égalité, inscrites dans la loi, tendent de plus en plus à